

Domaine Public

DP

JAA
1002 Lausanne

20 juin 1991 - n° 1044
Hebdomadaire romand
Vingt-huitième année

La modernité de la démocratie directe

A en croire de nombreux commentateurs et Otto Stich lui-même, le *non* du peuple et des cantons au projet de réforme des finances fédérales aurait sonné le glas de la démocratie helvétique ou l'aurait plongée pour le moins dans une crise grave. S'il fallait encore une preuve de l'essoufflement des droits populaires, la votation du 2 juin l'a donnée de manière éclatante: voilà un projet d'importance, fruit d'un compromis entre les partis gouvernementaux, coulé par quelque 17% du corps électoral sous l'influence d'une campagne de propagande démagogique. Une caricature de participation démocratique.

Nous l'avons vu, la critique des droits populaires ne date pas d'aujourd'hui (DP n° 1043). Dès leur introduction, le référendum et l'initiative ont subi les assauts de ceux qui camouflaient leur crainte de partager le pouvoir derrière le souci de l'avenir de l'Etat fédéral.

Aujourd'hui la contestation redouble et se pare des couleurs de la modernité. Les droits populaires ? Une trouvaille institutionnelle certes originale, qui a permis la cohabitation sous un même toit fédéral de régions linguistiques, de communautés religieuses et de groupes politiques différents et peu habitués à recevoir des ordres d'une lointaine capitale, qui a contribué à la cohésion d'un Etat somme toute fragile à ses origines.

Mais voilà que les inconvénients prennent le dessus. Le consensus n'engendre plus que de molles solutions adoptées après d'interminables débats où dominent la défense d'intérêts particuliers et les slogans réducteurs. Alors que l'importance et l'urgence des problèmes à résoudre exigent aujourd'hui des réponses claires et rapides. Et des voix se font entendre qui vantent les mérites du régime parlementaire: un gouvernement qui peut s'appuyer sur une majorité pour réaliser son programme sans crainte constante d'un désaveu et des citoyens libres de changer l'équipage à l'échéance électorale. Les nécessi-

tés de la construction européenne donnent bien sûr un poids supplémentaire à ce discours modernisateur. Le résumé est cavalier mais reflète assez bien, je crois, l'état d'esprit de ceux, peu nombreux encore, qui réclament à haute voix l'adaptation des institutions helvétiques et de ceux qui n'en pensent pas moins.

Le modèle proposé est hélas obsolète. Sous son apparence de rationalité, il n'offre pas aux citoyennes et aux citoyens des choix plus clairs; les programmes, une fois les élections passées, perdent rapidement leur validité: les électeurs allemands en savent quelque chose, eux qui ont choisi Helmut Kohl sur sa promesse de ne pas augmenter les impôts; les électeurs français également qui ont élu en 1981 le candidat Mitterrand, garant du gel du programme nucléaire. Et que dire de l'influence des électeurs italiens sur la formation de la coalition gouvernementale ?

La gestion des Etats modernes porte plus sur le choix des moyens concrets pour résoudre des problèmes partout très semblables que sur celui de grandes idéologies. Dans une société complexe et diversifiée, la conduite d'une politique implique l'adhésion des administrés, plus même leur participation active. C'est une vérité que découvrir peu à peu le monde économique: l'autonomie et l'implication des agents, la décentralisation des décisions sont les conditions de l'efficacité de l'entreprise.

Les institutions de démocratie directe donnent aux citoyens une prise directe sur toutes les affaires de la cité. Dans ce sens, elles sont parfaitement modernes puisqu'elles offrent un cadre adapté aux préoccupations actuelles des individus, plus intéressés aux problèmes ponctuels qu'aux grands choix programmatiques. Elles font la part trop belles aux puissants groupes d'intérêts bien organisés ? Certes, mais elles permettent

JD

(suite à la page 3)

Carnaval sans masques

Initiatives et propositions fleurissent après le refus par le peuple du nouveau régime des finances fédérales...

(ag) Les diverses droites, comme on dit en France, font du scrutin du 2 juin, où le nouveau régime financier fut refusé sans équivoque, leur victoire. Et dans leur logique il faut que cette victoire leur appartienne, car tout vainqueur dicte sa loi. Donc ils dictent (pour l'instant il ne s'agit que de dictée journalistique ou parlementaire) sans complexe et sans retenue.

Interprétation

A lire la carte des résultats, la plus grande prudence devrait pourtant être requise. Par exemple Vaud où les arguments fédéralistes furent présentés avec insistance et relayés par les partis radical et libéral donne un pourcentage de rejet plus faible que Genève. Le vote négatif de Neuchâtel déborde très largement l'électorat de la droite politique et économique. Il est évident qu'une partie de la gauche — de manière ouverte le parti du travail, de manière larvée chez les socialistes — a voté *non*. L'accaparement du vote est un abus d'interprétation. Erreur qui risque de conduire ces vainqueurs qui veulent leur part léonine à des déconvenues populaires. Mais comme les droites sont diverses, il y a autant de programme qu'il y a de marrons dans le feu. On en décompte trois.

La droite économique

La Neue Zürcher Zeitung (15 juin) a présenté les propositions de cette tendance. Elles sont d'une indécence à faire rougir un grognard de vieille garde politique.

Première proposition: mise en application de l'allègement du droit de timbre, mais sans compensation de recettes sur le marché interne des émissions ou des assurances. Perte: 700 millions. Si la gauche lance un référendum, il sera repoussé, car la perte sera de toute façon importante en raison du transfert de cette activité à l'étranger. Et, dit l'auteur (rg), il ne faut pas tuer la poule aux œufs d'or. Il y a longtemps qu'on n'avait plus entendu un slogan aussi éculé. Signe des temps ! Le fait que l'Association suisse des banquiers ait soutenu le projet et qu'elle ait été battue est aux yeux de l'auteur sans signification.

Deuxième proposition: suppression de la taxe occulte et introduction de la TVA, mais en dessous de 6,2% pour qu'il soit évident qu'il n'y a pas de surcharge fiscale.

Troisième proposition: provoquer ainsi une situation de caisse vide, seul moyen d'obtenir du Parlement des économies réelles. Recette éprouvée par absence de recettes ! Ensuite, on pourra envisager un allègement, au profit des cantons, de l'impôt fédéral direct.

Très cyniquement dit, c'est: je me sers d'abord, il en restera moins pour tout le monde, chacun alors se serra la ceinture.

La droite fédéraliste, variante A

Le bulletin hebdomadaire des Groupements patronaux vaudois présente le projet sous le titre plus bucolique que fiscal: «Après la pluie, le beau temps». Suppression de l'impôt fédéral direct, introduction de la TVA pour assurer les recettes de la Confédération, la péréquation intercantonale serait garantie par une fraction de la TVA ou l'impôt anticipé, quand bien même la coordination européenne menace cet impôt dans ses taux actuels. Comment les cantons réintroduiront-ils dans leur barème la très forte progressivité de l'impôt fédéral sur les gros revenus ? On ne le dit pas. De quelle charge supplémentaire seront-ils responsables ? On ne sait. Une initiative populaire est en préparation. Attendons !

Variante B

C'est la motion déposée par le conseiller national Pidoux et le conseiller aux Etats Cavadini: allègement progressif de l'impôt fédéral direct jusqu'à ce qu'il ne joue plus que le rôle d'impôt de péréquation intercantonale. En compensation la confédération est déchargée de certaines tâches. Lesquelles ? On sait les difficultés qu'ont rencontrées les étapes successives d'une nouvelle répartition des tâches et des charges; c'est de l'histoire récente. Attendons le développement !

Commentaires

Il faut d'abord savoir si l'on est dans une stratégie d'affrontement, style (rg)

dans la NZZ. M. de La Palice dirait que s'il y a affrontement, la discussion cesse. Mais ajoutons que, dans la perspective européenne, ce choix serait deux fois faux. L'adaptation à l'Europe exige cohésion face aux égoïsmes conservateurs. D'autre part, la politique étrangère sera fortement plus coûteuse au titre de la solidarité avec les régions pauvres de l'Europe et du tiers monde.

Si l'on n'est pas en lutte ouverte, bien que cela dérange beaucoup, il importe d'identifier les dépenses nouvelles non seulement prévisibles, mais nécessaires. Vient ensuite la répartition des moyens. Un transfert progressif de la fiscalité directe aux cantons est possible à une condition politique absolue, c'est que la progressivité de l'impôt fédéral soit intégrée aux barèmes cantonaux. Certes, il faudrait une disposition fédérale pour l'exiger initialement, mais ce n'est pas contradictoire dans les termes. Un tel dispositif impliquerait aussi non seulement une harmonisation forte, mais des seuils d'imposition minimale notamment en ce qui concerne les personnes morales. Enfin, il importerait que l'introduction (inévitabile) de la TVA soit portée par ceux-là mêmes qui ont tenu à dire qu'ils ne la combattaient pas, USAM en tête.

Beaucoup de conditions pour réussir un dépannage. A la limite de l'utopie. ■

EN BREF

L'introduction du courrier B a permis, selon une information parue dans le journal syndical *Union*, de convertir 10 850 heures de services tardifs ou de nuit en services de jour, dont ont «profité» 650 collaboratrices et collaborateurs des PTT. Ces 650 personnes «perdent» par contre plus de 50 000 francs par mois à cause de la suppression d'une partie de l'indemnité de nuit. A terme, l'économie pour les PTT devrait atteindre à ce titre 2,7 millions de francs par an.

Les étrangers en Suisse semblent adopter les normes helvétiques en matière de participation aux élections. Pour les élections aux «Comités» (DP 1041) elle a été, sur l'ensemble des 22 arrondissements, de 27,8% avec une très forte abstention pour les Italiens de la deuxième et de la troisième génération. A propos, la

La peur du mot et la force de la chose

Les Suisses n'aiment pas le mot «grève». Ce qui n'a pas empêché les femmes de fêter avec originalité dix ans d'(in)égalité.

(17) Elle a eu lieu, osant porter son vrai nom. Elle, cette mesure de combat contraire à la paix du travail et des foyers. Elle, cette audace qui fonde la dignité des travailleurs en temps de libéralisme avancé — comme disent les prophètes de la lutte finale. Elle, cette manifestation qui veut tout dire de l'impatience immédiate devant l'injustice non encore réparée, à la détermination de faire triompher à plus long terme des revendications fondamentales. Elle, c'est bien sûr la grève — des femmes — décrétée par l'Union syndicale suisse et non par telle ou telle fédération, pour marquer les dix années d'inégalité de fait entre femmes et hommes, malgré l'inscription du principe de l'égalité dans la Constitution fédérale en 1981.

Humour et simplicité joyeuse

Peu importe le nombre des participantes à cette magnifique journée «rose-fuchsia», du 14 juin 1991. A partir de

liste des natifs de Suisse, de Saint-Gall, a obtenu un mandat.

Un cinquième (20,3%) des Français qui élistaient leurs six représentants au Conseil des Français à l'étranger ont participé au vote. Cinq des six listes présentées ont obtenu une représentation. Seul le Cercle national des Français résidants à l'étranger, patroné par Jean-Marie Le Pen, n'a pas d'élus. Deux listes, avec chacune un élu, représentaient la mouvance de l'actuel président de la République. Une femme est élue sur une liste s'intitulant France-Suisse-Liechtenstein.

La Savoie n'oublie pas son passé et veut conserver une identité. C'est ainsi que le Sarto, une association de la région, a accueilli récemment la famille du chef de la Maison de Savoie dans une «rencontre autour de la Croix de Savoie». A la même époque, la princesse Marie-Gabrielle de Savoie a rendu visite à l'Académie de Savoie à Chambéry.

100 000, chiffre cité par les estimations les plus prudentes, le succès était de toute manière superbe, éclatant, impossible à méconnaître. Et comme la journée fut empreinte d'humour, de simplicité joyeuse et de fantaisie dans le renversement des rôles, la réussite reste indiscutable.

Voilà qui fait plaisir sincèrement sans arrière-pensée, même si le machisme n'a subi qu'un refoulement momentané — et encore, pas dans toutes les rédactions. Et cela même si, au niveau de la notoriété, la journée du 14 juin aurait tout aussi bien pu se passer d'événements, tellement on en avait parlé d'avance, saisissant l'occasion d'évoquer les discriminations dont les femmes demeurent victimes à l'école et au travail notamment.

Mais le tout a démontré le caractère perturbé du rapport que nous entretenons à l'idée même de la grève. Passons sur les commentaires des bourgeoises, tellement embêtées par le mot qu'elles ont pu se sentir dispensées de faire la chose. Passons également sur les propos patronaux, tout empreints du sérieux de rigueur pour les grands affrontements.

Mais arrêtons-nous sur les discours des autres, qui ne sont ni les femmes non féministes et fières de l'être, ni des patrons peu portés sur la plaisanterie quand il s'agit d'heures de travail perdues. Eh bien, les autres, ils/elles ont eu beaucoup de peine — moi la première d'ailleurs — à prononcer le mot de grève, qui sonne dans notre pays comme une provocation, à la fois gratuite quant à son sens, et souvent coûteuse quant à ses effets sur les salarié-e-s concerné-e-s.

Pas de tradition de lutte

Nous n'avons aucune tradition, et donc pas de culture en matière de grève, contrairement à beaucoup de pays, voisins ou moins proches, où l'on a une telle familiarité avec les mesures de lutte qu'elles en perdent trop souvent leur effet de pression. En Suisse, on travaille, Monsieur, on ne dérange pas; certes notre «workalcoholism» ne va pas comme au Japon jusqu'à l'auto-réduction

de la durée des vacances — sauf cas graves mais exceptionnels. Mais le fait même d'interrompre le travail, de le faire ouvertement et non pas sous le couvert d'un alibi quelconque, le fait d'affirmer le droit d'exister en dehors même du travail accompli, tout cela perturbe si profondément notre système de valeurs que nous préférons taire le mot de grève. Mécanisme classique de la négociation par le silence.

Triste exorcisme en vérité, et qui n'arrange rien car la non mention d'un fait ne l'a jamais privé de sa réalité. Or donc, dissimulée le plus souvent en journée d'action et de réflexion, la grève des femmes a bel et bien eu lieu, sous des formes peu traditionnelles le plus souvent — mais les femmes sont encore trop neuves en syndicalisme comme en politique pour faire les choses comme le veut la tradition, masculine évidemment. ■

La modernité de la démocratie directe

(suite de la première page)

aussi de s'opposer à eux, de stimuler et de résoudre les conflits qui sont le propre de la vie démocratique.

Les formes actuelles de la démocratie directe ne sont pas pour autant sacrées et méritent réexamen, non pour en réduire la portée mais au contraire pour les approfondir. On pense par exemple à l'importance croissante des textes d'application alors que la participation populaire est limitée aux normes constitutionnelles et aux lois.

L'exercice des droits populaires ne va pas sans problème: niveau de compréhension des citoyens, inégalité des moyens financiers notamment. Certains, face à ces difficultés, préconisent de restreindre cet exercice sous prétexte de mieux assurer la participation démocratique. L'autre solution consiste à améliorer les conditions de la vie démocratique, par exemple en renouvelant la formation civique dans les écoles. Parce que cette manière de vivre en communauté est exigeante pour les individus. JD

Un travail exemplaire

Le travail de prévention et de recherche sur le sida est très important, que ce soit en qualité ou en quantité. Un exemple à suivre dans d'autres domaines...

(pi) L'action de la Suisse concernant la prévention du sida est reconnue internationalement: l'importance et la qualité des campagnes, mais aussi les méthodes d'évaluation servent régulièrement de référence. L'Office fédéral de la santé publique (OFSP) a publié dernièrement un rapport de 240 pages sur le sida. Ce document mérite lui aussi d'être cité en exemple: il est très complet, bien organisé, d'une présentation agréable et d'une lecture facile même pour le profane. La commission de rédaction était composée de huit personnes, dont sept médecins ou professeurs. Un premier rapport a été publié il y a deux ans, un troisième est prévu pour dans deux ans.

Il existe une Commission fédérale d'experts pour les problèmes liés au sida forte de vingt-huit personnes de haut

niveau: si presque toutes sont médecins ou professeurs, il y a aussi un théologien, un conseiller d'Etat et un sociologue. Leur travail, ainsi que celui de l'OFSP et des organismes privés (Aide suisse contre le sida, sida Info Doc Suisse) en grande partie financés par la Confédération, peut être qualifié d'efficace: tant les statistiques que les évaluations sont là pour le prouver, même si des efforts supplémentaires pourraient être consentis dans quelques domaines et si certaines campagnes ont été plus «rentables» que d'autres. Rien là que de très normal.

Il faut saluer la capacité de la Suisse, si souvent accusée de cultiver un conservatisme nombriliste, d'avoir réagi rapidement, avec des campagnes qui ont parfois choqué mais dont l'efficacité a été démontrée et qui n'ont jamais été sérieusement mises en cause. Cette importante activité doit par ailleurs être soutenue sans réserve, voire être renforcée. Dans notre pays, parce que avec 1718 cas de sida recensés au 31 mai, nous sommes le pays au monde où le pourcentage de la population touchée est le plus important, en sachant toutefois que les recensements de malades sont lacunaires dans de nombreuses régions; à l'étranger, car à la fin du siècle

90% des cas mondiaux de sida touchent des pays du tiers monde et l'Afrique comptera à elle seule 10 millions d'orphelins à cause du décès des parents atteints du sida.

Si donc nous adhérons sans réserve aux programmes de recherche et de prévention concernant le sida, nous souhaiterions que d'autres causes importantes de décès parmi les jeunes générations fassent l'objet d'une attention aussi soutenue. Rappelons simplement que, ces dernières années, le sida a été à l'origine d'environ 13 décès sur 1000 pour la population jusqu'à 65 ans. Dans cette même population, les cirrhoses du foie ont été à l'origine de 32 décès sur mille, les cancers du sein 48, les accidents de la route 51, les cancers du poumon 60 et les suicides, cause la plus importante de décès chez les personnes de moins de 65 ans, à l'origine de 97 décès sur mille.

Toutes ces causes de décès font certes l'objet de recherches et l'on tente d'en combattre certaines par des campagnes de prévention. Mais l'importance des moyens et des influences visant à modifier le comportement des personnes restent très en deçà de ceux mis en place pour prévenir le sida, qu'il s'agisse de lutter contre le tabagisme, l'alcoolisme ou les accidents de la route. S'il est parfaitement normal de tout mettre en œuvre pour éviter la propagation du sida, nous ne devons pas accepter, par accoutumance, les morts provoqués par d'autres causes et dont une grande partie sont évitables. ■

MÉDIAS

Le 14 juin, la Fédération suisse des cheminots a baptisé exceptionnellement ses hebdomadaires *La Cheminote* et *Die Eisenbahnerin*. Le même jour, deux quotidiens de gauche ont laissé un certain nombre d'espaces sans texte avec la mention (traduction abrégée): «Cette place est habituellement occupée par une plume féminine».

L'Impartial a rappelé le dernier numéro de *Le Peuple/La Sentinelle*, quotidien socialiste disparu le dix-neuf mai 1971. Des articles commentant cette disparition, il y a vingt ans, ont été reproduits. A noter que tous les journaux cités ont subi des transformations essentielles depuis 1971: *L'Effort* a disparu, *La Voix Ouvrière* est devenu un hebdomadaire s'appelant actuellement *VO-Réalité*, *La Nouvelle Revue de Lausanne* a changé de titre et se prépare à changer de formule, *La Feuille d'Avis de Neuchâtel* est devenue *L'Express* et aimerait se fiancer à *L'Impartial* qui lui, après différents changements de présentation, hésite entre les fiancé(e)s lui garantissant un avenir solide.

Remettre les pendules à l'heure

(jd) L'élection mouvementée du nouveau chancelier de la Confédération a relevé plus, semble-t-il, de la tactique partisane que de la recherche raisonnée de la candidature la plus apte à assumer cette fonction. Elle s'est inscrite dans le cadre d'une opération plus vaste de répartition de postes administratifs importants: si j'appuie ton candidat dans ce cas, je peux espérer ton soutien pour le mien à la prochaine occasion. Une approche renforcée par le souci des trois grands partis de garder le contrôle des fonctions-clé de la haute administration. On peut le regretter. Mais il ne faut pas non plus oublier la dimension et les enjeux politiques d'un tel poste qui, immanquablement, suscitent tous

les calculs, d'autant plus lorsque les électeurs compétents sont aussi nombreux et divers que les 246 parlementaires fédéraux.

Maintenant que le choix est fait, il serait bon que l'Assemblée fédérale, dans le cadre de la réforme du gouvernement et en dehors de toute question personnelle, examine l'opportunité d'attribuer à l'avenir au Conseil fédéral la désignation du chancelier. Si ce dernier doit être véritablement le chef d'état-major du gouvernement, alors c'est au gouvernement et à lui seul de choisir la personne qui bénéficie de sa confiance. Dans la foulée le Parlement pourrait corriger une situation paradoxale qui voit son secrétaire général désigné par le gouvernement. Ainsi chacun des pouvoirs retrouverait une compétence élémentaire, celle de choisir les personnes qui sont à son service. ■

La mémoire courte

Le scénario est bien rôdé. Sous le coup d'un événement qui inquiète l'opinion publique, le Parlement débat et se promet de prendre, après étude, les mesures énergiques nécessaires. Rôle normal de relais dans une démocratie. Lorsqu'il s'agit de concrétiser, plusieurs mois ou même plusieurs années après, les députés, libérés de la pression populaire, sont moins vaillants. On a vécu pareille débandade dans le cadre de la lutte contre la pollution de l'air et maintenant le Conseil des Etats nous refait le coup à propos de la surveillance de la police fédérale. Lors du dépôt des rapports des deux commissions parlementaires d'enquête, on s'était juré de doter le Parlement de moyens de contrôle permettant d'éviter à l'avenir de tels dérapages. Mais au moment de concrétiser, la Chambre haute a mis quelques bémols aux compétences de la future délégation parlementaire à la sécurité. De quoi faire douter de sa volonté de tirer les leçons d'un contrôle parlementaire insuffisant. ■

Choses vues sur la Voie suisse

(jg) On peut traiter avec quelque désinvolture la Voie suisse, ces 35 kilomètres de sentier financés par les cantons autour du lac d'Uri. C'est un peu comme à Disneyland, on y va en ricanant, en faisant l'esprit fort, celui à qui on ne la fait pas; et puis à la fin de la journée, on aimerait bien pouvoir rester encore un peu et on n'ose pas dire qu'on a été emballé.

Avouons le, nous nous sommes contentés du tronçon des cantons romands. Les hasards de la topographie font que c'est certainement le plus beau, de Brunnen à Sisikon, tout au long d'un belvédère d'où l'on domine le lac. On commence, si l'on part de Brunnen, par la partie jurassienne, agrémentée de grands poteaux-totems au sommet peint en bleu, poétiquement dispersés le long du sentier. La sente genevoise qui lui succède est très pentue, à travers la forêt, avec une échappée sur le lac à mi-parcours, aménagée en une sorte de rotonde cylindrique, très high tech, probablement l'équivalent contemporain des fausses ruines que bâtissaient

les romantiques anglais au siècle passé. Les Neuchâtelois ont demandé à leurs sculpteurs de réaliser des œuvres, certaines très belles, réparties sur leur tronçon. Plus loin, les Valaisans ont simplement balisé leur parcours de pyramides aux couleurs de leur canton.

C'est le sentier vaudois qui tient la vedette. Tout le monde a entendu parler des «boîtes magiques», ces petites merveilles de technologie qui permettent de découvrir des vues surréalistes du canton de Vaud: on pense à Magritte ou aux collages de Max Ernst. Plus loin, le chemin tessinois permet d'arriver à Sisikon. La contribution de nos amis du sud des alpes semble être un aménagement du port de Sisikon agrémenté d'un beau mur de pierre sèche.

Cette première approche donne envie de découvrir ce qu'ont réalisé les autres cantons, même si tous les apports ne sont pas spectaculaires. Il est même certains tronçons où l'on s'interroge avec perplexité sur l'apport du canton concerné. Mais l'ensemble mérite le détour, comme diraient les guides. ■

L'ozone en forme de puzzle

(jd) L'offre fédérale faite aux cantons de choisir les tronçons autoroutiers à vitesse réduite séduit à première vue parce qu'elle semble prendre en compte la diversité des situations. Une solution de bonne facture fédéraliste. Mais à y regarder de plus près, ce nouvel épisode de la lutte contre la pollution de l'air ne convainc pas. Non pas que nous doutions de son efficacité comme le font ceux qui systématiquement rejettent toute mesure. Tout d'abord le projet fédéral introduit une nouvelle rigidité: Bâle et les cantons de l'est n'y trouvent pas leur compte, eux qui désirent une limitation à 80 km/h sur les autoroutes urbaines de contournement. Puis, à ce qu'on sait, la qualité de l'air n'est pas si bonne et la responsabilité du trafic routier suffisamment établie pour qu'on fasse une fixation sur le seul ozone. L'abaissement des émissions polluantes, la limitation des dégagements de gaz carbonique sont des objectifs en soi, situation de smog ou pas. Si l'on ajoute les motifs de sécurité routière et de lutte contre le bruit, c'est d'emblée tout le réseau autoroutier que le Conseil fédéral devrait mettre au régime du 100/70 km/h, avec des excep-

tions possibles inférieures justifiées par les plans de mesures cantonaux.

Mais avant de rêver, il faudrait déjà que les limitations aujourd'hui en vigueur soient respectées. Or on est loin du compte. Répétons-le: dans ce domaine les directeurs cantonaux de police portent une lourde responsabilité. Des contrôles insuffisants provoquent, par effet d'entraînement, un irrespect croissant de la réglementation. L'appel à la conscience des usagers restera sans effet tant que la probabilité d'une sanction sera aussi faible que la sanction elle-même. ■

Lire aussi sur ce même sujet la réaction de Jean-Claude Hennet dans la rubrique Forum.

Les coûts externes

(réa) Dans le cadre d'une recherche en cours effectuée pour le compte de l'administration fédérale sur les coûts externes du trafic et selon des sources actuellement disponibles, les chiffres suivants sont avancés:

- les 950 morts annuels sur les routes coûteraient à la société, en perte de productivité, 500 millions de francs;
- les 120 000 blessés et les autres suites d'accidents (perte de travail, frais de justice, de réinsertion, etc) coûteraient environ 4 milliards de francs par an, dont une partie seulement sont pris en charge par les automobilistes eux-mêmes par le biais de leurs primes d'assurances;
- le coût non couvert des maladies directement causées par la pollution est estimé à 600 millions de francs, dont la moitié sont imputables au trafic motorisé privé;
- ce même trafic serait responsable d'une perte de productivité évaluée à 300 millions dans l'agriculture;
- sa part au coût de la lutte contre le dépérissement des forêts se monterait à quelque 250 millions;
- les dégâts causés aux bâtiments par la pollution due au trafic routier sont estimés à 250 millions;
- la baisse du prix des loyers causée par le bruit du trafic routier et les mesures de protection contre cette nuisance sont estimées à 400 millions.

Les coûts externes se monteraient ainsi à 4,6 milliards de francs par année. Pour les couvrir, il serait nécessaire de prélever plus de 1600 francs par voiture en circulation ou 1 franc par litre d'essence consommée. ■

PROCRÉATION ASSISTÉE

Le temps de sortir du bocal

Grégoire Raboud

collaborateur à la Déclaration de Berne.

Le contre-projet des Chambres à l'initiative de *Beobachter* sur la procréation assistée est prêt. Les interdictions de toute intervention dans le patrimoine génétique des cellules germinales et de l'embryon, de fusionner des gamètes humains et non humains, des mères de substitution, ainsi que du commerce des gamètes et embryons ont fait l'unanimité. Le débat sur la FIVETTE a été plus controversé, l'accord trouvé revenant à une autorisation restrictive du procédé puisque les embryons surnuméraires ne sont pas autorisés.

Les bébés et les plantes

Les bébés-éprouvettes frappent la conscience et l'émotivité des citoyens, notamment à cause des dangers potentiels de toute «manipulation» génétique. Nombreux sont les politiciens et universitaires (médecins, théologiens, juristes...) qui exploitent cette émotivité et, par là, détournent l'opinion publique sur un débat de luxe. En effet la majorité de la population n'aura jamais les moyens de s'offrir le luxe de se rencontrer en éprouvette. Combien coûte un bébé-éprouvette ? La réponse est un chiffre suivi de quatre zéros. Détournement d'opinion publique car le problème le plus important lié à la biotechnologie en général et au génie

génétique en particulier reste du domaine du non dit et d'une gravité insoupçonnée pour les relations Nord-Sud en particulier. Certaines applications des nouvelles biotechniques permettent de transférer du jour au lendemain la production des champs du Sud dans les usines du Nord. Dans le cas de la vanille et du sucre, la vie de centaines de milliers de petits paysans (en Afrique et aux Philippines), sans compter celles de leurs femmes et enfants, s'est récemment encore dégradée depuis que la vanilline naturelle peut être produite en laboratoire par culture de cellules et que l'amidon peut être transformé en isoglucose par génie enzymatique. Si, pour les chrétiens, l'embryon est, dès le premier stade, un être humain avec toutes ses potentialités, un paysan, sa femme, ses enfants, d'Afrique, d'Asie ou d'Amérique latine seraient-ils encore des êtres humains ou auraient-ils perdu leurs potentialités ?

Le brevetage des gènes (brevetage du vivant) est peut-être le plus grand problème que soulève le génie génétique. Le Nord, emmené par les Etats-Unis, le Japon et la Suisse, s'oppose au Sud au sein d'organismes internationaux comme L'UPOV, l'OMPI et le GATT. A l'opposé de l'approche libérale, le Nord, à quelques nuances près, veut protéger par brevet d'invention des organismes vivants. En agriculture, par exemple, le génie génétique permet d'obtenir des variétés résistantes aux maladies et aux ravageurs ou tolérant le froid, la sécheresse, les sols trop riches en sel. Biotechnique d'autant plus utile que l'intensification de l'agriculture et la généralisation des variétés à haut rendement ont été de pair avec un appauvrissement de la diversité génétique des cultures et une plus grande vulnérabilité aux maladies et aux ravageurs entre autres.

Les pratiques traditionnelles condamnées

Dans le cas de la pomme de terre, par exemple, une bioindustrie qui découvrirait le gène de la résistance au mildiou (maladie fongique dévastatrice) dans une variété de pomme de terre dans les Andes pourrait breveter ce gène. Si une épidémie de mildiou se déclarait par la suite dans une région andine, les institutions locales de même que toute autre institution, après

avoir sélectionné, par croisement conventionnel entre variétés locales, des variétés résistantes au mildiou, n'auraient pas le droit de commercialiser ces nouvelles variétés sans autorisation du détenteur du brevet. Soit il autorise contre royalties sonnantes, soit il interdit, s'il se trouve qu'il est aussi producteur de fongicides. En effet, nombreuses sont les maisons de semences à avoir été rachetées par les multinationales de la chimie. Sandoz, par exemple, est le deuxième producteur de semences au monde, et Ciba-Geigy parmi les dix premiers. Le capital génétique, patrimoine de l'humanité, deviendra ainsi propriété privée. Des multinationales s'approprient le vivant en protégeant une «invention» qui n'en est pas une puisque le gène existait. Au détriment de la population, qui, par le caractère novateur et inventif de leurs pratiques culturelles (lui non reconnu), ont permis qu'un capital génétique inestimable parvienne à notre génération. Les Etats-Unis, par exemple, prennent des mesures de rétorsion économique à l'encontre des pays qui ne partagent pas leur conception du brevetage du vivant.

Le peuple écarté

En Suisse, une proposition de modification de la loi sur les brevets d'invention (LBI) visant à breveter le vivant est en attente après que le Conseil national, à différentes reprises, a suspendu sa décision face à la réticence de certains milieux. Détournement d'opinion publique ? Le contre-projet des Chambres à l'initiative de *Beobachter*, amplement consacré à la procréation assistée, possède un alinéa qui accorde à la Confédération la compétence de légiférer en matière de manipulations génétiques sur les plantes et les animaux. Dans ce cas, le peuple ne pourrait plus s'exprimer. Si, dans le cadre de la LBI, le Conseil national a finalement décidé de ne rien décider, c'est peut-être pour éviter que le peuple décide et pour laisser la décision aux Chambres.

Un proverbe japonais dit que «la grenouille dans un puits ne sait rien de la haute mer», encore moins si elle est dans un bocal. Il est temps de finir de grenouiller dans des éprouvettes et d'en sortir pour apprendre à connaître la haute mer. Et la haute mer, c'est un monde riche et dangereux à la fois, c'est le monde des applications des nouvelles biotechniques et celui du brevetage du vivant. Oublier de s'attaquer aux vrais problèmes, c'est pêcher par omission. ■

DP Domaine Public

Rédacteur responsable: Jean-Daniel Delley (jd)

Rédacteur: Pierre Imhof (pi)

Ont également collaboré à ce numéro:

Jean-Pierre Bossy (jpb), François Brutsch (fb),

André Gavillet (ag), Jacques Guyaz (jg),

Yvette Jaggi (yj), Charles-F. Pochon (cfp)

Forum: Philippe Biéler, Jeanlouis Cornuz, Jean-

Claude Hennet, Grégoire Raboud

Abonnement: 70 francs pour une année

Administration, rédaction: Saint-Pierre 1,

case postale 2612, 1002 Lausanne

Téléphone: 021 312 69 10

Télécopie: 021 312 80 40 - CCP: 10-15527-9

Composition et maquette: Monique Hennin

Pierre Imhof, Françoise Gavillet

Impression:

Imprimerie des Arts et Métiers SA, Renens

FABRIQUE DE DP

Un lieu d'échange

Domaine public se veut lieu où s'expriment des idées. Les nôtres bien sûr: celles de la rédaction qui se réunit et en discute chaque semaine; mais aussi celles des milieux qui nous sont proches. Nous avons déjà depuis plusieurs années ouvert à cet effet la rubrique *L'invité-e de DP* où écrivent à tour de rôle une dizaine de personnes. Nous inaugurons aujourd'hui une nouvelle forme de contributions extérieures à la rédaction: les réactions en provenance de personnes responsables de mouvements ou d'associations. *L'invité-e* reste donc un lieu de réflexion hors des contraintes de l'actualité alors que ces réactions se veulent directement liées à elle. Et pour marquer la différence entre la partie du journal émanant de la rédaction et celle où s'expriment des idées qui ne sont pas issues de ses propres réflexions, nous introduisons un traitement graphique différencié pour chacune de ces deux parties.

Le choix du titre *Forum* pour l'ensemble des contributions extérieures n'est pas un hasard: alors que la presse d'opinion est devenue presque inexistante en Suisse romande, DP veut, dans le respect de sa modeste taille et de sa petite diffusion, assumer son rôle d'hebdomadaire engagé. Des associations, des groupements, des personnes, partagent nos vues. Nous souhaitons leur offrir un lieu pour s'exprimer et nous affirmer en tant que journal de rencontre, de débats, d'échange d'idées et de projets.

Certains voient dans l'abstentionnisme électoral un désintérêt pour la politique. Je pense au contraire que, dans la sensibilité moderne, le champ du politique s'est élargi: préférer un produit écologique, contester une hausse de loyer, signer une pétition ou boycotter une grande banque a pris autant de signification que glisser un bulletin de vote dans l'urne.

Les associations sont l'expression sociale de ce nouveau rapport à la politique. Loin d'enlever leur fonction aux partis, ou même de les concurrencer, elles élargissent leur champ d'action et leur fournissent de nouveaux relais.

Chaque association agit dans son domaine, et se garde bien de se mêler des affaires des autres. Pourtant, je vois entre elles une large convergence: qu'il s'agisse de la défense des consommateurs, des locataires, de l'environnement, du tiers monde, des droits de l'homme ou de ceux des femmes, il y a toujours cette même volonté de lutter contre l'exploitation de l'homme ou de la nature, d'étendre le champ des libertés individuelles, de protéger le faible contre le fort.

Chaque mouvement dispose de son propre journal, diffusé à ses membres. J'ai souvent caressé l'utopie de créer une seule revue du mouvement associatif, dans laquelle chaque organisation disposerait à sa guise d'un certain nombre de pages, et dont l'intérêt résiderait dans la multiplication des lecteurs. Or voilà qu'arrive l'offre de *Domaine public*. En ouvrant cette rubrique *Forum* à la vie associative, DP lance un pont entre nos divers secteurs et connecte les éléments du réseau. Bravo et merci!

Dominique Wolton l'a fort bien dit: «Il y a deux risques, pour le monde associatif, face aux possibilités offertes par la communication. Le premier est un risque d'homogénéisation: rentrer dans la grande moulinette de la communication publique, de l'opinion publique et concurrencer ce que peuvent être des discours politiques ou syndicalistes. [...] Le deuxième risque, c'est ce que j'appelle la sérialisation, c'est-à-dire utiliser et bénéficier des médias "spécialisés" réservés aux associations. [...] On pourrait arriver à une sorte de "mille-feuilles" de la société, avec autant d'associations qu'il y a de supports et avec autant de messages lancés à la cantonade, mais reçus et écoutés par personne.»

On ne pouvait imaginer meilleur support que *Domaine public* pour nous permettre d'éviter l'un et l'autre risques. C'est une chance pour nos associations. ■

Le disque est rayé

Jean-Claude Hennet

Secrétaire romand de l'Association suisse des transports AST.

Samedi 5 mai 1984: 50 000 personnes manifestent à Berne en faveur de mesures antipollution.

Lundi 3 juin 1991: le Conseil fédéral, pour lutter contre l'ozone, annonce sa volonté de limiter à 100 km/h la vitesse sur les tronçons d'autoroute que les cantons sont invités à sélectionner.

Entre ces deux dates, on ne s'est pas ennuyé. Quelques repères: l'introduction du 80/120 en 1985, la «stratégie de lutte contre la pollution de l'air» du Conseil fédéral en 1986, les débats aux Chambres en 1987, le rapport Elektrowatt en 1989 et l'annonce le 11 mars 1991 de la mise à l'étude de l'écobonus.

Chaque nouvelle étape est invariablement ponctuée d'une salve d'invectives des milieux routiers. Mais aussi d'un véritable déchaînement de la presse romande, avec quelques exceptions heureusement. Une de celles-ci mérite ici une mention: c'est le dossier de la revue économique *Bilan* consacrée aux «vingt ans de retard» pris par les cantons romands en matière d'organisation du trafic routier.

Revenons à l'ozone. Arrivant juste après l'annonce de l'écobonus, la demande du Conseil fédéral en faveur des 100 km/h sur certains tronçons d'autoroute ne pouvait que déclencher une nouvelle levée de bouclier en Suisse romande.

Dans ce cas d'espèce, il faut pourtant reconnaître que la mesure proposée prête le flan à la critique:

1. elle ne concerne qu'une petite partie du trafic;
2. elle n'a pas pour effet de réduire le volume du trafic;
3. elle intervient après un long débat dont on peut retenir que des mesures ponctuelles ne sont pas aptes à améliorer la situation.

A ce jour, force est donc de constater que le Conseil fédéral a suscité de nombreuses et vives polémiques. Mais au niveau des effets concrets, on ne peut que rester sur sa faim puisque le volume du trafic automobile ne cesse d'augmenter!

Quant aux milieux routiers (clubs automobiles, importateurs de voitures, etc), qui ont la langue bien pendue pour exécuter sans sommation tout ce qui vient de Berne, on attend toujours qu'ils nous indiquent les mesures qui trouveraient grâce à leurs yeux... ■

Le forum de la vie associative

Philippe Biéler

secrétaire romand de l'Association suisse des locataires ASLOCA.

Le mouvement associatif prend une place toujours plus importante dans notre société. Les revendications, les inquiétudes, les projets, les combats ne s'expriment plus seulement au travers des partis et des syndicats. Sur la base d'un objectif concret, ciblé, ponctuel, on se regroupe désormais en comité, en mouvement ou en association.

LE CARNET DE JEANLOUIS CORNUZ

Bonnes à marier

Vu le désarroi où me plongeait la grève des femmes, le désespoir total, j'ai tenté de me sortir de la déprime en lisant *On est rien*, de Lova Golovchiner.

Opération réussie: il m'a suffi d'un ou deux chapitres pour retrouver joie de vivre. Par exemple, à propos des femmes, justement, celui qui s'intitule: *Vendeuses debout!* Ou encore, d'actualité, vraiment: *Economie familiale*.

...l'équilibre de la famille, écrit Lova qui a lu un cours d'économie familiale à l'usage des jeunes filles de quatorze ans, *la réussite du mariage passent par la Vaudoise standard qui a eu ses heures d'économie domestique, la Vaudoise qui sait par cœur le plan de travail journalier qu'on lui a inculqué.*

Lisez bien ça, les épouses nullardes et désorganisées qui semez le désordre dans la vie de vos maris. Il n'est jamais trop tard pour commencer à construire sa vie sur des principes solides et éprouvés!

Le plan de travail journalier

6h45: Réveil toilette. Préparation du petit déjeuner. Réveiller les enfants, aérer les lits. Préparer les enfants pour l'école.

7h15: Petit déjeuner.

7h40: Accompagner les enfants à l'école (c'est le fils de douze ans qui sera content — J.L.C.) Mettre en ordre la cuisine. Mettre la salle de bains en ordre. Faire les lits. Ranger les habits. Passer l'aspirateur dans les chambres.

etc, etc.

20h00: Coucher les enfants. Soirée avec le mari.

22h30: Coucher.

Commentaire de Lova: «Allez! les mecs qui me lisez, épousez "Vaudois", mariez la fille à Pittet, la sœur à Grognuz, la nièce à Golay et la cousine à Margot! Et de préférence, choisissez-la chômeuse... qu'elle ait assez de temps libre pour appliquer les préceptes ménagers qu'on lui a enseignés à l'âge de quatorze ans!»

Mais pour en revenir à Cherpillod et à son Jules Vallès: Outre les parentés «biographiques», les similitudes entre la vie du Communard et celle du Fils du Peuple; outre le désir de choisir un sujet qui ne soit pas trop rebattu, qu'est-ce qui a incité Cherpillod à prendre pour objet l'auteur de *L'Enfant-Le Bachelier-L'Insurgé*? L'histoire d'un insurgé, justement, et d'un insurgé qui est resté fidèle à lui-même, sans jamais chercher à s'établir, à se caser. Espèce rare — et Cherpillod, qui a vécu tout jeune l'immense espérance née de la

Libération («De la Résistance à la Révolution», titrait *Combat*); puis dans son âge mûr l'immense espérance de soixante-huit, du Printemps de Prague, du joli mois de mai — Cherpillod sait de quoi il parle: pas mal de révolutionnaires qui ont fini directeur, ou professeur, ou conservateur de musées. Sans parler de ceux qui n'ont jamais été révolutionnaires:

«La quasi-totalité des gens de lettres sont des spectateurs...» Quand ils ne se contentent pas de rédiger «manifeste sur

manifeste», de signer «des pétitions à tour de bras»...

Au contraire, Vallès est un pur:

Vallès avait, en août soixante-dix, seul ou presque, résisté à la pulsion lançant les uns contre les autres les sujets de Napoléon Troisième et de Guillaume au dam de leurs intérêts réciproques. S'il avait été encore de notre monde, quarante-quatre années plus tard, eût-il remis, ce même mois de thermidor sanglant, l'oriflamme internationaliste au grenier pour un lustre, jusqu'à la victoire de sa bourgeoisie?

Relisez cette phrase — à haute voix — relisez tout le livre: il en vaut la peine. ■

Outrage au drapeau

(*cfp*) Quand y a-t-il outrage au drapeau, puisque le Code pénal connaît encore ce délit (lire l'encadré)? On ne se pose plus la question en considérant les dix Helvètes qui ont accepté d'être photographiés avec un drapeau fédéral pour être présentés dans le mensuel germanophone *Wiener* (Charles-de-Gaulle-Strasse à Munich) avec les réponses qu'ils ont données à dix questions. A noter que quatre auteurs de réponses (le conseiller fédéral Ogi, Marco Solari, fonctionnaire, Michael Ringier, éditeur et Xavier Koller, cinéaste), n'ont pas posé pour la photographie. Les dix autres sont Pirmin Zurbriggen, héros national, Manuel Widmer, alternatif, Jean Ziegler, conseiller national, Emil Steinberger, cabarettiste hors service, Sandra Simo, chanteuse, Markus Imhoff, cinéaste, Adolf Muschg, écrivain, Thomas Hürlimann, auteur, Elisabeth Kopp, ancienne conseillère fédérale et Moritz Leuenberger, à l'époque conseiller national. A part Pirmin qui porte la bannière sur l'épaule et qui ne désire que changer la télévision suisse, les autres ont une présentation fort désinvolte du drapeau. On a parlé d'Elisabeth Kopp, drapée en mère patrie, et de Jean Ziegler, découpant le rouge et blanc en petits morceaux, mais il y a encore, par exemple, Emile qui cherche à le faire passer dans un trou de fromage, Muschg qui pose en statue de la justice comique, Thomas Hürlimann qui ne montre que le rouge dans une pose de toréador.

La presse étrangère continue par ailleurs de répandre des idées amusantes sur notre pays. Prenez le dossier intitulé

«Vertueuse Suisse» dans le *Figaro Magazine*. Déjà la carte qui ouvre le dossier est un poème: Crissier, sanctuaire de la haute gastronomie suisse; St-Gothard, le col vers le plus long tunnel du monde; Einsiedeln; résidence du pape en Suisse.

En Allemagne, le *Bayern Kurier*, organe de la CSU bavaroise, a aussi publié un dossier sur le voisin suisse. Il s'ouvre par une grande photo du congrès des ramoneurs, à Soleure, mais c'est le partenaire économique qui compte avec un article du ministre de l'économie bavaroise August R. Lang et l'autre de Jean Pascal Delamuraz, chef du département fédéral de l'économie publique. Il y a les articles habituels sur les banques, sur l'horlogerie, beaucoup d'espace sur le Tessin et même un article sur le Liechtenstein (publicité impose). A noter la reproduction d'un grand article paru dans la *NZZ* remettant en question la date de naissance de la Confédération. ■

On ne peut pas faire n'importe quoi du drapeau suisse ni de ceux des cantons... Avant de vous en servir pour faire les vitres de votre voiture, relisez le Code pénal qui punit l'outrage au drapeau à son article 270: *Celui qui, par malveillance, aura enlevé, dégradé, ou aura par des actes outragé un emblème suisse de souveraineté arboré par une autorité, notamment les armes ou le drapeau de la Confédération ou d'un canton, sera puni de l'emprisonnement ou de l'amende.*